

Nations Unies
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



QUARANTE-DEUXIÈME SÉSSION

Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION
28e séance
tenue le
mercredi 4 novembre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 28e SEANCE

Président : M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

e) ENVIRONNEMENT (suite)

f) DESERTIFICATION ET SECHERESSE (suite)

h) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT : RAPPORT DU COMITE
INTERGOUVERNEMENTAL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU
DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE : RAPPORTS
DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

LETTRE DATEE DU 14 OCTOBRE 1987, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA DEUXIEME COMMISSION PAR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/42/SR.28
10 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Projet de résolution concernant l'objectif des annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1989-1990 (A/C.2/42/L.14)

1. M. SHAABAN (Egypte) dit que le projet de résolution a été approuvé lors des consultations officieuses.

2. Le projet de résolution est adopté.

Projet de résolution sur l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale dans les domaines économique et social (A/C.2/42/L.39)

3. M. ANDRADE-DIAZ-DURAN (Guatemala), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77, dit que le Groupe attache une grande importance à l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. La coordination est essentielle, et il faut veiller à ne pas compromettre les activités de l'Organisation des Nations Unies axées sur le développement.

Projet de décision sur l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social (A/C.2/42/L.40)

4. M. ANDRADE-DIAZ-DURAN (Guatemala), présentant le projet de décision au nom du Groupe des 77, dit que le Groupe attache une grande importance à cette étude et demande instamment aux organes intergouvernementaux qui ne l'ont pas encore fait de présenter leurs vues et propositions à la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Les mesures provisoires qui ont déjà été prises devront être revues à la lumière des décisions de l'Assemblée générale concernant l'étude approfondie.

Projet de décision sur le transfert net de ressources des pays en développement vers les pays développés (A/C.2/42/L.41)

5. M. ANDRADE-DIAZ-DURAN (Guatemala), présentant le projet de décision au nom du Groupe des 77, dit que le Groupe attache une grande importance au chapitre relatif au transfert net de ressources que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'inclure dans le rapport qu'il doit établir en application de la résolution 1987/93 du Conseil économique et social. Il espère que l'approbation de ce projet de décision ne soulèvera aucune difficulté.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
(suite)

e) ENVIRONNEMENT (suite)

Projet de résolution sur le trafic de produits toxiques et dangereux (A/C.2/42/L.42)

6. M. ANDRADE-DIAZ-DURAN (Guatemala), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77, dit que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la santé pourraient jouer un rôle très utile dans la lutte contre le trafic illicite de produits toxiques et dangereux. Il ne fait pas de doute qu'il est dans l'intérêt de tous les pays d'assurer le respect des Directives de Londres et des Lignes directrices et Principes du Caire. Des communications améliorées, des échanges d'informations et la coopération internationale sont des instruments essentiels de la lutte contre ce problème. Il est particulièrement important que les pays en développement puissent détecter et faire cesser toute tentative illicite d'introduire des produits toxiques et dangereux sur leur territoire. Il est inquiétant que certaines sociétés privées et publiques des pays développés tentent d'introduire des produits de ce type dans les pays en développement.

Projet de résolution sur la protection de la couche d'ozone (A/C.2/42/L.37)

7. Le PRESIDENT annonce que les Maldives se sont jointes aux auteurs du projet de résolution.

f) DESERTIFICATION ET SECHERESSE (suite)

Projet de résolution sur les pays agressés par la désertification et la sécheresse (A/C.2/42/L.24)

8. Le PRESIDENT annonce que l'Autriche, le Libéria, les Philippines et la Suède se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

h) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT : RAPPORT DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution sur le dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement (A/C.2/42/L.43)

9. M. ANDRADE-DIAZ-DURAN (Guatemala), présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77, dit qu'il est important que l'Assemblée générale marque le dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Vienne. La science et la technique ont une importance vitale pour le Groupe des 77 et le monde en développement, et un débat général sur cette question à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale serait très utile.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE :
RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

Projet de résolution sur l'assistance spéciale aux Etats de première ligne
(A/C.2/42/L.16)

10. M. DJOGHLAF (Algérie) dit que sa délégation s'est jointe aux auteurs de ce projet de résolution. La situation économique critique des Etats de première ligne est due principalement au régime raciste d'Afrique du Sud. Ces Etats sont donc en droit de demander à la communauté internationale de leur fournir l'assistance dont ils ont besoin. La délégation algérienne espère que le projet de décision bénéficiera de l'entier appui de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

11. Le PRESIDENT annonce que le Bénin, l'Ethiopie, l'Italie et le Niger se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

Projet de résolution sur l'assistance économique spéciale à l'Amérique centrale
(A/C.2/42/L.25)

12. M. DJOGHLAF (Algérie) dit que sa délégation s'est jointe aux auteurs du projet de résolution. Elle est convaincue qu'en adoptant ce projet de résolution à l'unanimité, la Commission contribuerait à la paix et au développement en Amérique centrale.

Lettre datée du 14 octobre 1987, adressée au Président de la Deuxième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.2/42/L.13)

13. Le PRESIDENT appelle l'attention des membres de la Commission sur une lettre qu'il a reçue du Président de la Cinquième Commission, par l'intermédiaire du Président de l'Assemblée générale (A/C.2/42/L.13), dans laquelle la Commission est priée d'examiner le document intitulé "Vue prospective sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les années 90" contenu dans la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/42/512, en même temps qu'un résumé des vues préliminaires des membres du Comité du programme et de la coordination contenues dans les paragraphes 86 à 99 du rapport du Comité [A/42/16 (Partie II)].

14. M. RIPERT (Directeur général au développement et à la coopération économique internationale) dit que le plan à moyen terme est censé fournir le cadre théorique à l'intérieur duquel les priorités sont identifiées et les programmes exécutés, mais qu'il n'a pas bien rempli cette fonction dans le passé. Les plans précédents étaient de simples catalogues, qui ne reflétaient ni les priorités que les gouvernements s'étaient fixées ni les problèmes auxquels l'Organisation devrait faire face, et ne contribuaient guère à orienter les travaux de l'Organisation. L'initiative prise par le Secrétaire général en ce qui concerne la préparation du prochain plan est une tentative pour changer cette approche. La proposition tendant à prolonger de deux ans la période couverte par le plan actuel et à faire porter le plan suivant sur la période débutant en 1992 a un double objectif : le

(M. Ripert)

plan suivant rendrait mieux compte de l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale et, élément encore plus important, le calendrier révisé permettrait de tenir les larges consultations nécessaires pour faire du plan un document véritablement utile.

15. Le document du Secrétaire général intitulé "Vue prospective sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les années 90" ne constitue pas véritablement une introduction au plan à moyen terme. Il vise à susciter des observations préliminaires dans le cadre du processus de consultations. Compte tenu de ces observations, le Secrétaire général rédigera une introduction qui, à l'issue de nouvelles consultations, servira de cadre à l'élaboration de stratégies sectorielles plus précises. L'introduction sera présentée au Comité du programme et de la coordination (CPC) et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au printemps de 1988, et l'Assemblée générale examinera le plan à moyen terme à sa quarante-cinquième session.

16. Dans le document qu'il a établi, le Secrétaire général met l'accent sur des orientations générales plutôt que sur un programme détaillé, et les délégations sont invitées à adopter la même approche. Le document souligne la nécessité d'identifier les défis à venir, afin que l'Organisation soit en mesure d'y faire face efficacement. Comme l'avenir n'est qu'une projection des tâches inachevées dans le présent, le développement doit rester l'objectif central des activités de l'Organisation au cours des années 90 mais il doit être considéré dans le contexte d'une situation en évolution. Le Secrétaire général met également l'accent sur la nécessité d'établir plus clairement les priorités, eu égard à l'ampleur de la tâche à accomplir et du volume limité des ressources disponibles. Les gouvernements et le Secrétariat doivent définir plus soigneusement ce qui doit et ce qui peut être fait. Parvenir à un accord sur les priorités fondamentales à inclure dans un plan à moyen terme est une tâche très difficile, exigeant un choix judicieux et la volonté de tenir compte des intérêts de toutes les parties. Il faut cependant y parvenir si le plan doit servir à définir l'orientation générale des activités de l'Organisation.

17. La Charte demeure le guide fondamental pour le programme de travail, car elle enjoint à l'Organisation de "réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire" et d'"être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes". L'efficacité de l'Organisation des Nations Unies a été critiquée, mais durant l'année écoulée, l'Organisation s'est montrée à la hauteur de ses responsabilités dans de nombreux domaines importants. Le prochain plan à moyen terme doit accroître sa capacité de faire face aux défis de la décennie à venir. A cette fin toutes les délégations devront examiner à fond les problèmes qui se posent et aider le Secrétariat à élaborer le cadre de ses activités. Le Directeur général espère vivement que le dialogue qui a été engagé se poursuivra.

18. M. ANDRADE-DIAZ-DURAN (Guatemala), parlant au nom du Groupe des 77, dit que la note du Secrétaire général sur la préparation du prochain plan à moyen terme (A/42/512) et la pièce jointe contenant la vue prospective sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les années 90 fournissent le point de départ d'une discussion sur le plan à moyen terme, mais que la portée et les projections de ce document sont limitées, puisqu'un certain nombre des problèmes économiques et sociaux fondamentaux auxquels le Groupe des 77 attache une importance particulière n'y sont pas évoqués.

19. Ainsi, le document ne tient pas compte de la préoccupation fréquemment exprimée par le Groupe au sujet de la détérioration de la situation économique mondiale, qui a des effets négatifs sur le processus de développement des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés. Le Groupe craint également que, comme le Secrétaire général lui-même l'a noté dans son rapport sur la situation de la dette internationale à la mi-1987 (A/42/523), peu de pays en développement soient en mesure de résoudre leurs problèmes de dette au début des années 90. Le plan à moyen terme doit par conséquent prévoir une stratégie politique, fondée sur la notion de responsabilité partagée, en vue de résoudre de façon permanente et équitable le problème de la dette extérieure des pays en développement, dans des conditions qui favorisent le développement. Le plan doit également mettre l'accent sur la nécessité urgente d'accroître la coopération économique internationale afin de promouvoir la croissance économique en général et d'améliorer la situation économique des pays en développement en particulier.

20. Le plan à moyen terme doit reconnaître que les objectifs de l'actuelle Stratégie internationale du développement demeurent valables en jetant les bases de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Il convient d'encourager le dialogue et les négociations qui conduiront à la mise en place d'un système économique international ouvert fondé sur les principes d'égalité, de justice, d'harmonie et d'universalité. Il faut reconnaître les relations d'interdépendance qui existent entre le développement et les questions monétaires, financières et commerciales. Il ne faut pas non plus perdre de vue les objectifs centraux du développement, de la croissance et du progrès social, pour assurer l'application de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

21. Lorsqu'elle préparera une nouvelle stratégie internationale du développement pour la prochaine Décennie des Nations Unies pour le développement, l'Organisation devra établir une évaluation objective de la Troisième Décennie, qui est loin d'avoir atteint les objectifs fixés. Elle devra aussi tenir compte des mesures adoptées au cours de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et des résultats de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

22. Dans le plan à moyen terme, il faudra donner la priorité à l'application du code de conduite des sociétés transnationales, à la fourniture d'un appui permanent aux travaux du Centre sur les sociétés transnationales, à la réalisation des objectifs du Programme d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels et à la création de capacités scientifiques et techniques

(M. Andrade-Diaz-Duran, Guatemala)

endogènes dans les pays en développement. Il faudra également accorder une attention particulière aux conséquences négatives des mesures protectionnistes, des obstacles tarifaires, des restrictions commerciales et des contingents et à la fixation à un niveau défavorable des prix des produits de base. Le plan doit viser à améliorer les termes de l'échange et l'accès aux marchés des exportations des pays en développement et tenir compte de la nécessité, pour les pays développés, de respecter les engagements qu'ils ont pris dans la Déclaration de Punta del Este.

23. Un grand nombre des questions prioritaires au cours des années 80 devraient continuer de recevoir la priorité au cours de la prochaine décennie. S'agissant de la situation économique de l'Afrique, il conviendrait d'inclure dans le prochain plan à moyen terme de nouvelles mesures pour compléter celles qui ont été prises dans le contexte du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Il faudra également s'attacher à l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés et de l'adapter à l'évolution de la situation.

24. Le plan devrait rendre compte de la nécessité d'accroître l'assistance technique et financière multilatérale fournie aux pays en développement pour les programmes de protection de l'environnement, ceux-ci étant étroitement liés aux efforts pour résoudre les problèmes de la pauvreté, de l'endettement et du développement. Vu la possibilité alarmante que les institutions financières internationales se servent des questions d'environnement pour soumettre la fourniture de ressources à de nouvelles conditions, il convient de noter que toute réduction des fonds mis à la disposition des pays en développement risque de faire obstacle à l'application des programmes dans les domaines économique et social et dans celui de l'environnement au niveau national. Le plan à moyen terme devrait également souligner l'importance de promouvoir les activités des Nations Unies dans le domaine de l'environnement.

25. Il est essentiel que l'on accorde à l'avenir une attention adéquate à l'application du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement. Le Groupe des 77 estime également qu'il faut maintenir l'autonomie et l'indépendance du Centre pour la science et la technique au service du développement et conclure aussi rapidement que possible les négociations sur un code de conduite pour le transfert de technologie.

26. Le Groupe des 77 appuie la décision prise par le CPC à sa vingt-septième session de maintenir jusqu'en 1991 les priorités et activités du plan à moyen terme pour 1984-1989, sous réserve d'une révision aussi approfondie et étendue de ce plan que le demanderaient l'Assemblée générale et les organes intergouvernementaux fonctionnels dans leurs domaines de compétence respectifs. De même, dans la préparation du nouveau plan, il faudra tenir compte des conclusions et recommandations découlant de l'application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

(M. Andrade-Diaz-Duran, Guatemala)

27. Pour faire face aux défis des années 90, l'Organisation des Nations Unies aura besoin de l'entier appui de la communauté internationale. L'objectif du développement ne pourra être atteint que dans une atmosphère de paix et de coopération internationale. Il convient par conséquent de mettre fin à la course aux armements afin de libérer des ressources aux fins du développement. Il faut renforcer l'Organisation des Nations Unies et axer ses efforts au cours de la prochaine décennie sur la recherche de solutions durables aux problèmes mondiaux.

28. M. SHAABAN (Egypte) dit qu'une réunion de la Commission ne suffit pas pour permettre aux Etats Membres de participer pleinement à la préparation de l'introduction au prochain plan à moyen terme. Vu la nécessité de procéder à un véritable débat de fond pour parvenir à un accord sur les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les années 90, M. Shaaban propose que la Commission se réunisse en 1988, de préférence avec la Troisième Commission, pour examiner le rôle futur de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

29. Le nouveau plan à moyen terme doit refléter la nécessité d'une nouvelle stratégie internationale du développement pour les années 90 étant donné, en particulier, que les années 80 ont été une décennie perdue pour le développement. Le fait qui a le plus marqué l'économie mondiale ces dernières années a été le changement d'orientation des politiques économiques des principaux pays à économie de marché. Si ces politiques ont réussi à freiner l'inflation, elles ont cependant créé un certain nombre de déséquilibres dont se sont ressentis tous les pays. Les pays en développement ont fait des efforts considérables pour s'adapter à cette nouvelle situation et relancer la croissance et le développement, mais ces efforts ont été compromis par des pressions déflationnistes qui empêchent également certains pays développés de corriger les énormes déséquilibres de leur balance des opérations courantes. Il faut que les pays réaffirment leur attachement à la coopération multilatérale pour le développement; l'interdépendance des problèmes actuels et les solutions qu'ils peuvent recevoir doivent être évaluées soigneusement et une stratégie propre à accélérer la croissance, qui engloberait tous les aspects de l'économie mondiale, doit être élaborée.

30. Les grandes conférences internationales convoquées par l'Organisation des Nations Unies dans les années 70 et 80 ont permis de dresser le premier inventaire mondial d'une vaste gamme de problèmes sociaux et économiques et des solutions possibles. Le suivi constant de ces efforts doit faire partie intégrante du prochain plan à moyen terme, l'accent étant essentiellement mis sur les problèmes touchant la monnaie et les finances, le commerce international, la situation économique critique en Afrique et la situation des pays les moins avancés.

31. Le fait que la dette extérieure fasse désormais l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour de l'Assemblée générale montre qu'il faut accorder un rang de priorité élevé à cette question dans le prochain plan à moyen terme. L'interdépendance des Etats dotés de systèmes économiques et sociaux différents a également été clairement reconnue dans les années 80 et devrait donc être soulignée dans le plan.

(M. Shaaban, Egypte)

32. La nouvelle stratégie internationale du développement doit permettre au Secrétaire général de donner aux directeurs de programmes des instructions pour l'élaboration de l'introduction au plan à moyen terme, qui reflètent une position politique arrêtée d'un commun accord. Enfin, les dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale ainsi que les recommandations faites par l'Assemblée sur la base des travaux accomplis par la Commission spéciale du Conseil économique et social seront déterminantes pour le succès du plan à moyen terme.

33. M. ZVEZDIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) partage les vues exprimées par le Groupe des 77. La note du Secrétaire général sur la préparation du prochain plan à moyen terme a suscité un vaste débat sur les moyens de renforcer le rôle de l'Organisation dans l'examen des problèmes les plus importants des temps modernes, le développement d'un dialogue et d'une coopération multilatérale et le renforcement de l'utilité des travaux de l'Organisation pour les Etats Membres et l'ensemble de la communauté internationale. L'importance de l'initiative prise par le Secrétaire général ressort clairement du fait que l'Assemblée générale a transmis cette note aux grandes commissions pour qu'elles l'examinent plus en détail. A la vingt-septième session du Comité du programme et de la coordination (CPC), de nombreuses délégations sont convenues que dans la décennie à venir, l'Organisation des Nations Unies ne devait pas examiner isolément les problèmes touchant l'économie mondiale et le développement économique et social mais les situer dans le contexte plus vaste de la recherche d'une solution à tous les problèmes urgents de la vie internationale, compte dûment tenu des facteurs politiques, sociaux, humanitaires et autres. La nécessité d'adopter une telle approche a été soulignée par un grand nombre de délégations à la Deuxième Commission.

34. La délégation soviétique a été impressionnée par l'idée émise par le Secrétaire général, selon laquelle les activités futures de l'Organisation des Nations Unies doivent contribuer à éliminer toutes les menaces qui pèsent sur la sécurité internationale, qu'elles soient militaires, politiques, économiques, écologiques ou humanitaires. La notion de sécurité économique internationale doit servir de base pour éliminer - ou du moins atténuer - les menaces, contradictions et risques inutiles qui compromettent les relations économiques entre Etats. L'Union soviétique ne prétend pas être le seul auteur de cette idée. Bien au contraire, la notion de sécurité économique internationale ne prendra forme que si elle est approfondie, étudiée et examinée par tous les Etats.

35. Dans les années 90, il conviendrait de renforcer encore l'autorité des organes économiques de l'Organisation, en particulier de la Deuxième Commission et du Conseil économique et social. L'Organisation des Nations Unies peut et doit devenir une instance où il est tenu compte de façon équilibrée des intérêts de tous les Etats Membres. Parmi les questions importantes devant être examinées par ses organes économiques dans les années 90, on peut citer le développement des pays en développement, la dette extérieure, les flux de ressources, la réforme du système monétaire et financier international, le commerce international, les sociétés transnationales, la coopération dans le domaine de la science et de la technique et l'environnement. Si les problèmes économiques urgents des pays en développement ne

(M. Zvezdin, URSS)

sont pas réglés et si la croissance et le développement soutenus de ces pays dans une conjoncture externe favorable ne sont pas garantis, il sera impossible d'assurer le développement équitable et stable de l'économie mondiale et le bien-être de tous.

36. Les décisions prises à la septième session de la CNUCED et à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement donnent un nouvel élan aux travaux de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique, et leur implication intégrale et efficace doit être un aspect important des activités de l'Organisation dans les années 90.

37. Un grand nombre de délégations ont estimé que, pour renforcer le rôle, l'efficacité et la productivité de l'Organisation, il faut améliorer la coordination au sein de l'Organisation des Nations Unies et de son système, éliminer les doubles emplois et assurer une répartition plus rationnelle des tâches entre les divers organes sociaux et économiques. La délégation soviétique espère que les recommandations de la Commission spéciale du Conseil économique et social permettront de renforcer le rôle et l'efficacité de l'Organisation dans les domaines économique et social en vue de résoudre les problèmes urgents de l'économie mondiale et des relations économiques internationales.

38. La plupart des délégations conviennent avec le Secrétaire général qu'il serait injuste de limiter les activités de l'Organisation des Nations Unies à ce qu'elle fait le mieux. Il faut veiller à ce qu'elle traite efficacement toutes les questions inscrites à son ordre du jour et s'efforce de réaliser des progrès dans tous les domaines, y compris ceux qui n'ont encore pas fait l'objet d'un consensus. Il est également évident que la vie elle-même est le meilleur guide pour établir les priorités. La tâche de l'Organisation consiste à assurer que les questions touchant le développement et la coopération économique internationale, dont la solution dépend des efforts et de la volonté politique de tous les Etats, ne figurent pas seulement à son ordre du jour mais reçoivent aussi une solution qui soit dans l'intérêt de tous les Etats.

39. M. McBARNETTE (Trinité-et-Tobago) dit que sa délégation a pris connaissance avec intérêt du document figurant dans la note du Secrétaire général et se félicite de ce que celui-ci ait l'intention de faire du prochain plan à moyen terme un document plus théorique que descriptif et de tenir pleinement compte des vues des Etats Membres lors de l'établissement de l'introduction.

40. Etant donné que le document dont est saisie la Commission fournit un plan général pour l'introduction au plan à moyen terme, un document plus prospectif et plus imaginatif eut été préférable. L'introduction est censée refléter les vues et les préoccupations des Etats Membres et constituer la principale directive de politique générale de l'Organisation des Nations Unies. Sous sa forme actuelle, elle est trop descriptive et n'est pas suffisamment rigoureuse pour servir d'instrument de planification globale.

(M. McBarnette, Trinité-et-Tobago)

41. L'établissement de priorités a toujours été une tâche difficile et ingrate pour la plupart des Etats Membres : bien que l'introduction ne doive pas énumérer toutes les préoccupations des différents Etats, elle ne doit pas non plus être trop générale et imprécise si l'on veut qu'elle donne une indication claire de la marche à suivre. S'agissant de la section consacrée au développement, la délégation trinitadienne pense elle aussi que l'Organisation des Nations Unies devrait être "le centre d'élaboration d'une approche universellement intégrée du développement" dans les années 90, mais ne sait pas très bien comment on se propose de réaliser cet objectif.

42. Plusieurs autres questions importantes ont été omises ou traitées de façon assez sommaire. Le désordre économique qui a marqué les années 80 confirme la nécessité d'un nouvel ordre économique international et, dans ce contexte, l'introduction devrait examiner les progrès récemment entrepris dans ce sens, tels que les résultats de la septième session de la CNUCED, et les travaux en cours, notamment ceux relatifs aux codes de conduite pour les sociétés transnationales et pour la science et la technique au service du développement. Il importe également d'aborder la question d'une nouvelle stratégie internationale du développement et d'examiner d'autres moyens d'éviter les problèmes qui se sont posés au cours des trois dernières décennies pour le développement. Le succès de l'Organisation des Nations Unies dans les années 90 dépend de la capacité des Etats Membres de définir clairement les questions à traiter. Il faut tirer parti des bons offices et du potentiel de l'Organisation pour aborder tous les problèmes, aussi controversés soient-ils, dans le cadre de consultations sérieuses s'inscrivant dans un processus de planification dynamique.

43. M. DASGUPTA (Inde) dit que la note du Secrétaire général fournit une base de discussion, mais qu'elle ne met pas suffisamment en relief certains des problèmes politiques et économiques les plus importants auxquels doit faire face la communauté internationale. Dans certains cas, les problèmes ont été identifiés mais aucune indication n'est donnée de l'assistance que devrait fournir le système des Nations Unies. Les tâches confiées aux organismes des Nations Unies par les organes intergouvernementaux ont souvent été négligées de même que les efforts inestimables faits par l'Organisation pour trouver des solutions.

44. S'agissant des relations économiques internationales, le document ne met pas en relief la notion d'interdépendance pas plus qu'il ne mentionne la Stratégie internationale du développement. Il ne contient aucune référence aux instruments internationaux importants, tels que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats et la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et ne met pas en évidence la crise du développement provoquée par les problèmes non réglés dans le système économique international. L'introduction au plan à moyen terme devrait indiquer comment l'Organisation des Nations Unies se propose d'aborder la réforme structurelle de l'ordre économique international et les questions systémiques ayant trait aux domaines interdépendants de la monnaie, des finances, de la dette, du commerce et du développement.

(M. Dasgupta, Inde)

45. M. Dasgupta regrette l'absence de référence précise aux utiles travaux de la CNUCED en ce qui concerne les produits de base et d'autres questions touchant le commerce et le développement. Le protectionnisme, l'accès aux marchés, les cours des produits de base et autres questions analogues ne sont traités que superficiellement et on ne trouve aucune indication des activités qu'entreprendra l'Organisation pour résoudre les problèmes de la dette et des flux de ressources. De plus, il avait fallu mentionner les travaux préparatoires en vue de l'élaboration du code de conduite des sociétés transnationales.

46. L'introduction au plan à moyen terme devrait indiquer les mesures que doit prendre l'Organisation des Nations Unies par exemple pour assurer l'application du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels et du Programme d'action de Vienne. Elle devrait aussi tenir compte de divers autres domaines intéressant particulièrement les pays en développement, où l'Organisation ne s'est pas encore acquittée de son mandat.

47. Le document dont est saisie la Commission est d'une portée trop restreinte pour pouvoir servir de base à une politique ou une action au cours de la prochaine décennie. Il faudra y apporter d'importantes modifications avant qu'il puisse être un texte global sur lequel pourront s'appuyer les débats et les négociations qui précéderont la mise au point définitive de l'introduction au prochain plan à moyen terme.

48. M. ELGHOUAYEL (Tunisie) dit que la plupart des délégations ont clairement exprimé leurs vues au CPC lorsqu'il a été question de prolonger l'actuel plan à moyen terme. Cette prolongation est une mesure inhabituelle, qui donne à penser qu'il n'y a ni propositions nouvelles ni priorités inédites.

49. La pièce jointe à la note du Secrétaire général est un document descriptif intéressant certes, mais qui traite de questions importantes en dehors du cadre du plan à moyen terme ou du programme de travail à envisager pour les 10 prochaines années. Ce document pourrait toutefois stimuler les débats de la Deuxième Commission, de l'Assemblée générale et d'autres organes au cours des deux ou trois prochaines années, et contribuer à la réalisation d'un consensus concernant le prochain plan à moyen terme.

50. Alors que le développement économique et social des pays en développement est actuellement la préoccupation majeure, le document en question porte essentiellement sur la sécurité internationale. Cette approche n'a guère de chances de déboucher sur des conclusions viables concernant le plan à moyen terme et son introduction, étant donné que la sécurité internationale repose entièrement sur l'existence d'un contexte économique et social favorable. Il s'agit d'un important produit d'un développement soutenu, et le rapport direct de cause à effet qui existe entre ces deux aspects ne doit jamais être oublié. Le développement a toujours engendré la sécurité, et non pas l'inverse. Le prochain plan devrait donc être axé essentiellement sur le développement économique et social.

(M. Elghouayel, Tunisie)

51. L'introduction au plan à moyen terme devrait être basée sur le consensus déjà réalisé au sein de la communauté internationale. Cela signifie qu'il faudrait revenir à des documents fondamentaux tels que ceux qui traitaient du nouvel ordre économique international et de la Stratégie internationale du développement, qui n'ont jamais été remplacés comme base de consensus.
52. Le document passe sous silence de nombreux aspects importants de la coopération internationale. Les propositions politiques de base qui y sont faites sont incomplètes et ne rendent pas compte du caractère universel de l'Organisation. M. Elghouayel espère donc que le document sera modifié compte tenu des larges consultations qui auront lieu en 1988, ainsi que de l'étude approfondie réalisée par la Commission spéciale du Conseil économique et social. Le cas échéant, on pourrait envisager une formule autre qu'un plan à moyen terme.
53. M. Elghouayel souhaiterait que le projet d'introduction attache suffisamment d'importance à la coordination au sein de l'Organisation et entre l'Organisation et les autres éléments du système. Il faudrait également s'efforcer de veiller à ce que les Etats Membres honorent leurs engagements au cours de la quatrième Décennie du développement, ce qu'ils n'ont pas fait durant la période actuelle.
54. M. DJOHLAF (Algérie) dit que le processus d'élaboration du prochain plan à moyen terme, intervenant en période de crise économique, devrait viser à neutraliser les effets de cette crise en éliminant les causes, qui sont profondément liées aux mécanismes régissant les relations économiques internationales contemporaines. Pour atteindre cet objectif et jeter les bases de la coopération internationale requise, le consensus international pour le développement élaboré au cours des décennies précédentes et dont la Déclaration et le Programme d'action pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international constituent l'axe principal, devraient guider la préparation du plan à moyen terme.
55. Comme dans le passé, la partie économique et sociale de l'introduction et des principaux programmes du plan devrait accorder la priorité au développement des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays africains. Cela signifie que les priorités du futur plan doivent rester celles qui ont été définies dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, les efforts déployés dans ce sens devant aller de pair avec une mobilisation accrue des énergies et des ressources et, surtout, une manifestation concrète de la volonté politique des pays les plus nantis.
56. Le nouveau plan devrait accorder une attention particulière aux domaines traditionnels d'intervention de l'Organisation, en particulier les matières premières, l'agriculture, l'industrie, la science et la technique, la coopération économique et technique entre pays en développement, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, les problèmes des pays les moins avancés et les questions monétaires et financières. Conformément à la résolution 34/202 de l'Assemblée générale, le nouveau plan devrait contenir une présentation

(M. Djoghlaïf, Algérie)

intersectorielle des activités envisagées pour appliquer les résolutions de l'Organisation relatives à la coopération économique et technique entre pays en développement.

57. Le futur plan à moyen terme devrait en outre dûment refléter la préoccupation de la communauté internationale face à la détérioration des conditions économiques dans les pays en développement et, ce faisant, privilégier la mise en oeuvre des actions convenues aux fins du développement et de la relance économique de ces pays, en particulier en Afrique, à la lumière des insuffisances constatées dans l'application du nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 80, ainsi que du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

58. Enfin, la recherche d'une solution durable et équitable à la crise de l'endettement extérieur des pays en développement et la ferme détermination de l'Organisation à apporter sa contribution à la solution de cette crise devraient trouver leur place parmi les priorités définies dans le plan.

59. M. SOKOLENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que, dans l'ensemble, sa délégation considère que le Secrétaire général a eu raison d'envisager dans une optique globale tous les domaines d'activité de l'Organisation. Néanmoins, un certain nombre de questions liées au développement n'ont pas fait l'objet d'une attention suffisante. Il est impératif d'analyser les causes de l'instabilité économique mondiale et, parallèlement, de voir comment une action concertée et constructive des Etats pourrait aider à résoudre les problèmes urgents dans les domaines social, économique, scientifique et technologique. Dans leur intérêt commun, tous les pays devraient conjuguer leurs efforts pour rendre à la fois contrôlable et prévisible le processus d'intensification de l'interdépendance économique des Etats. Les travaux entrepris par l'ONU pour développer la notion de sécurité économique internationale devraient concourir à la réalisation de cet objectif.

60. En séance plénière de l'Assemblée générale et à la Deuxième Commission, de nombreuses délégations se sont déclarées préoccupées par l'état de l'environnement et par sa dégradation continue. La RSS d'Ukraine considère que l'un des principaux éléments de la sécurité écologique internationale au cours des années 90 et par la suite pourrait être un système de garanties normatives, structurelles et matérielles pour la protection de l'environnement. Il existe actuellement un ensemble de règles et de principes internationaux bien définis concernant l'environnement, qui pourraient servir de base normative pour la sécurité écologique internationale. A l'avenir, toutes les garanties normatives pourraient être réunies en un seul document, - une stratégie globale pour la protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles - ou, comme il a été suggéré dans le rapport Brundlandt, figurer dans une déclaration universelle. Une convention sur les rapports entre la protection de l'environnement et un développement durable pourrait être élaborée ultérieurement. Pour les garanties structurelles de la sécurité écologique internationale, on pourrait intégrer dans des réseaux communs les systèmes nationaux et régionaux de

(M. Sokolenko, RSS d'Ukraine)

sécurité, chaque réseau s'employant à faire respecter le principe de l'inviolabilité de l'environnement et à mettre un terme aux violations de la législation sur l'environnement. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement pourrait jouer un rôle de coordination à cet égard. Quant aux garanties matérielles de la sécurité écologique internationale, ce pourrait être un ensemble coordonné de mesures nationales et internationales visant à assurer le maintien d'un environnement sain parallèlement à une croissance économique et sociale stable. Les mesures de protection de l'environnement pourraient être financées en partie au moyen des économies réalisées grâce à la réduction des budgets militaires. Le fait que la délégation ukrainienne ait parrainé le projet de résolution A/C.2/42/L.34 intitulé "Sécurité écologique internationale" prouve bien l'importance qu'elle attache à cette question.

61. La délégation ukrainienne appuie les efforts que fait le Secrétaire général pour assurer l'utilisation rationnelle des ressources de l'Organisation, appliquer des mesures d'économie, éliminer les doubles emplois et rendre le Secrétariat plus homogène et plus efficace. Toutefois, ces réformes ne doivent pas empêcher l'Organisation de s'acquitter de ses fonctions. La restructuration du Secrétariat devrait suivre celle du mécanisme intergouvernemental, étant donné qu'il existe un rapport direct entre les éventuels changements de ce mécanisme et la composition et les activités du Secrétariat.

62. Mme RIBEIRO VIOTTI (Brésil) dit que le grand défi à relever au cours des 10 prochaines années sera la réalisation du progrès économique et social, et qu'à cette fin, la coopération internationale sera nécessaire pour rendre l'environnement mondial plus propice à la croissance et au développement. Jusqu'ici, les années 80 se sont soldées par un échec sur le plan du développement, et il faudra s'efforcer d'aider les pays en développement à regagner le terrain perdu.

63. Une stratégie de coopération est indispensable pour résoudre la crise de l'économie mondiale en s'attaquant à ses causes profondes. Il faut accorder la priorité aux problèmes que posent la dette, la détérioration des termes de l'échange, le protectionnisme, le non-respect des disciplines qu'impose le système commercial multilatéral, et d'autres aspects de la crise économique mondiale. Vu l'effet qu'ont les politiques macro-économiques des pays développés sur l'économie mondiale tout entière, en particulier sur les pays en développement, il est évident qu'il faut améliorer la gestion dans les pays développés eux-mêmes.

64. En ce qui concerne les progrès techniques et scientifiques, on risque de voir apparaître un nouveau déséquilibre dans la division internationale du travail si les pays en développement ne peuvent pas avoir accès aux derniers progrès scientifiques et aux techniques de pointe.

65. Mme Ribeiro Viotti ne peut accepter les remarques du Secrétaire général concernant la survie de marchés ou de régimes financiers nationaux. Ces remarques ne sont pas corroborés par des informations suffisantes, encore moins par un consensus, et elles ont de sérieuses implications, politiques en particulier. Une analyse plus poussée est certainement nécessaire.

(Mme Ribeiro Viotti, Brésil)

66. En ce qui concerne la coopération, le bouleversement récent des marchés financiers mondiaux montre qu'une action intergouvernementale pourrait être nécessaire pour maîtriser les forces du marché. D'autres formes de coopération, dans le cadre d'organes non gouvernementaux, ne sauraient être que complémentaires et devraient toujours être fondées sur des accords intergouvernementaux.

L'Organisation devrait être le chef de file de la communauté internationale dans un dialogue qui permettrait d'élaborer les différents éléments et mécanisme d'un système économique international global, reposant sur les principes de l'équité, de la justice, de l'universalité et de la souveraineté des Etats, et ayant pour objectifs principaux le développement, la croissance, l'emploi et le progrès social. Le nouveau plan à moyen terme devrait refléter un engagement dans ce sens.

La séance est levée à 17 h 55.